

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d ^e —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après les congrès des cheminots. Le mouvement anarchiste grandit. Le but poursuivi : dictature du prolétariat, est nettement avoué. Tous les éléments sains de la Nation ont l'impérieux devoir de se dresser contre les chambardeurs. — La fin de la crise diplomatique anglo-française. — La Chambre et les profiteurs !

Le congrès des cheminots, qui s'est tenu à Angoulême, se termine par un véritable appel à la guerre civile. Dussions-nous encourir les foudres de nos bons extrémistes, nous déclarons hautement que la prétention des congressistes est intolérable et qu'il devient urgent de rappeler les criminels meneurs à la raison. Car c'est un fait que, dans tous ces congrès, on s'occupe de politique — et quelle politique ! — au lieu de traiter des questions corporatives qui, seules, devraient être à l'ordre du jour. Quand un postulant sollicite son admission dans les cadres des compagnies de chemin de fer, il songe simplement à se créer une bonne situation. Contre un salaire élevé il s'engage, implicitement, à remplir consciencieusement l'emploi qui lui est réservé. Libre à lui, par la suite, de s'efforcer d'améliorer sa situation. Les syndicats ont précisément pour mission de défendre les intérêts des travailleurs.

Or, que se passe-t-il dans la réalité ? Le jeune employé venu avec d'excellentes intentions est peu à peu circonvenu par les éléments violents. On le persuade qu'il sera d'autant mieux considéré qu'il se montrera plus exigeant. Le minimum de travail pour le maximum de salaire ; voilà la consigne. Et l'exemple aidant, les jeunes ne tardent pas à en remonter à leurs aînés. C'est ainsi que, dans tous les Congrès socialistes, nous voyons les extrémistes d'hier devenir les réactionnaires d'aujourd'hui. Dans la Seine, le parti Renaudel-Thomas, est distancé par le clan Longuet-Mayéras. A son tour ce dernier devient suspect et les Lorientistes sont acclamés directeurs du mouvement. Demain, Lorient sera jugé trop tiède, un anarchiste de marque lui ravira sa royauté d'un jour. Ainsi il en va chez les cheminots. Les anciens sont traités de vieilles badernes parce qu'ils entendaient être et rester des travailleurs consciencieux. Les syndicalistes d'hier sont considérés comme insuffisants et, à Angoulême, les partisans de la violence l'ont emporté à une grosse majorité. En fin de compte au congrès de l'Est et du P.-L.-M. Sur le Nord seulement les agitateurs ont été battus. Mais là encore la marée monte et la dignité du bon sens ne tiendra plus longtemps. Le désordre l'emporte partout et la sûreté de l'Etat est en jeu. Les bons citoyens, qui sont l'immense majorité, ont le devoir de se dresser à leur tour contre une conspiration, dont on croit le succès si certain, qu'on ne prend même plus la peine de la préparer dans le silence. Les intérêts professionnels, les intérêts corporatifs ?... Cela n'intéresse plus les syndicalistes. Ce qu'il faut aux chambardeurs c'est le bouleversement mondial. Les vainqueurs de la journée n'ont pas mâché les mots : « Ce qu'il faut tout d'abord, à la première occasion, c'est la prise immédiate du pouvoir par le prolétariat », dit le citoyen Olivier, de Périgueux. « Sur tous les tons, poursuit-il, on nous chante l'hymne à la production ; on nous dit que le salut de la nation est dans une production intensifiée. Nous sommes d'accord sur ce point, mais nous ne consentirons à produire davantage que lorsque nous serons maîtres des affaires du pays... » Et encore : « En résumé, plus de collaboration de classe, mais lutte de classe de tous les instants ; bataille de toutes les minutes jusqu'au moment propice où se déclenche la grève générale libératrice. » Le procédé est simple : La société a besoin, pour vivre, des moyens de transports. On supprimera ces der-

niers et on acculera le pays, sous menace de mort, à la dictature des cheminots représentants le prolétariat... Lénine ne fait pas mieux. Un regard vers la Russie nous fixe tout de suite sur le résultat d'une pareille manœuvre !... Si pareil plan pouvait se réaliser c'est que les Français seraient tombés bien bas. Ils auraient ce qu'ils méritent ! Aujourd'hui qu'ils sont prévenus de la conspiration qui se tramé contre la sûreté de l'Etat, tous les éléments sains de la Nation ont l'impérieux devoir de se grouper et de se dresser contre la bande d'agitateurs qui rêvent de guerre civile. Et les Débats ont mille fois raison lorsqu'ils écrivent : « En de telles conjonctures, la question se pose de la façon la plus simple : tout ce redoutable anarchisme vient de l'extrême faiblesse que l'on a montrée depuis plusieurs années à l'égard de perturbateurs sans scrupules, ennemis de la nation et vivant de sa ruine. Voudra-t-on pendant qu'il en est temps encore, se décider à sévir contre ces criminels, et prendre au moins contre leurs chefs les mesures disciplinaires que prescrivent les lois, les règlements, la justice, le seul souci de la sécurité publique ? Ou bien attendra-t-on, pour se défendre, que des accidents graves se soient produits ? Dans un cas comme dans l'autre, il faudra toujours en venir aux mesures de salut. L'unique incertitude consiste à savoir s'il vaut mieux, au lieu de se décider tout de suite, attendre que le mal soit encore plus profond et que des souffrances cruelles obligent à des médications d'urgence. »

La crise diplomatique franco-anglaise est terminée. La fermeté de notre gouvernement a incliné les dirigeants de Londres vers de salutaires réflexions et, aujourd'hui, presque unanime, la presse britannique reconnaît l'incontestable droit de la France à garantir sa frontière contre une nouvelle attaque brutaquée. M. Lloyd George avait laissé entendre à l'Allemagne qu'elle avait l'appui moral des Alliés, la France exceptée. Rien n'était moins exact. La Belgique d'abord, l'opinion anglaise ensuite et une grande partie de la presse américaine ont prouvé le contraire. « Il y avait dans la proclamation de Lloyd George, écrit le *New-York Times*, un superbe dédain de la simple vérité ». Et notre confrère yankee se montre cruel dans sa conclusion en ajoutant : « Le Premier anglais voulait surtout obtenir l'appui des pacifistes au Parlement. M. Lloyd George qui ne sait des Allemands que s'il en a lu, le croit, mais les Belges qui ont eu les Prussiens sur le dos pendant quatre ans ne le croient pas ». Aussi bien lorsqu'on lit l'énergique déclaration de M. Millerand à la tribune de la Chambre il ne peut subsister l'ombre d'un doute sur la légitimité de notre action. M. Millerand a dit : L'Allemagne a demandé à envoyer des troupes dans la Ruhr alors qu'aucune clause du traité n'avait été tenue par elle, ni en ce qui concerne la réparation des dommages, ni en ce qui concerne la livraison des coupables, ni en ce qui concerne le désarmement. Le traité a mis aux mains des alliés les moyens d'assurer son exécution. Le gouvernement français était décidé à s'en servir et à ne plus se contenter de vaines protestations. Devant la mauvaise foi du gouvernement allemand qui passa outre à l'opposition de la France, notre pays estima nécessaire de prendre un gage. L'acte était grave, mais il n'y avait pas d'autre moyen de garantir l'exécution du traité. M. Millerand a reconnu que rien n'est plus désirable que la reprise des relations économiques avec l'Allemagne. Il est prêt à tenir compte des difficultés qu'elle rencontre, et qu'il ne nie pas, mais à une condition, c'est qu'elle donne des preuves de sa bonne foi. Aux acclamations unanimes de la Chambre, M. Millerand félicite la noble et courageuse Belgique qui a compris la situation. En terminant, M. Millerand a certifié que l'Angleterre et la France marchent d'accord pour régler toutes les questions européennes. La joie de Berlin aura donc été de courte durée. L'union de l'Entente reste complète. Il n'en est pas moins regrettable que la nervosité incompréhensible du

Premier anglais ait donné une publicité désastreuse à un incident qui eût gagné à être réglé sans bruit. L'Allemagne conservera l'espoir de rouvrir la fissure si heureusement refermée. Elle n'y parviendra pas, nous voulons l'espérer, mais mieux eût valu ne pas lui donner cet espoir qui l'incitera encore à se soustraire aux engagements pris. Écoutez désormais les conseils de sagesse du *New-York Herald* : « Donc il subsiste un continuel danger à nos portes, et nous ferons bien de surveiller étroitement nos voisins qui, eux, savent haïr, et ils s'en vantent. Restons unis, c'est la meilleure façon de préserver la paix. On n'attaque jamais que les isolés, c'est une maxime d'apâche qui s'applique aussi à la politique universelle. »

La Chambre poursuit avec ardeur la discussion du projet financier qui doit permettre à la France de boucler son budget. Il faut pour cela beaucoup de milliards. Le gouvernement les demande à des impôts nouveaux. C'est une nécessité. Personne ne peut protester contre les taxes nécessaires. Encore faudrait-il tout d'abord : Obtenir le paiement de la dette allemande ; obliger les profiteurs de la guerre à rendre les milliards réalisés par de scandaleux bénéfices.

M. de Castellane a dit avec raison, à la tribune, en parlant des gros four-nisseurs : « Est-ce que certains ne concevraient pas qu'ils aient pu servir leur pays sans en recevoir un prix monnayé ? Je ne suis guère suspect de tendances démagogiques ; la démagogie prendrait précisément naissance de cette conspiration du silence organisée autour des profiteurs de la guerre. Il nous faut les noms, les restitutions, les sanctions, si on veut apaiser l'opinion irritée. » Unanimentement, la Chambre a applaudi cette déclaration énergique. Les applaudissements ne suffisent pas. Qu'on passe aux actes. Ce serait encore le meilleur moyen de calmer l'agitation du pays. Le jour où il sera démontré que le gouvernement a l'intention arrêtée de faire rendre gorge aux profiteurs avant de surcharger le contribuable, il aura fortement contribué à la pacification des esprits et il aura ruiné les criminelles espérances des extrémistes chambardeurs. A. C.

Les Français occupent Hanau

L'Agence Wolff annonce que les Français auraient étendu leur occupation au district de Hanau, jusqu'à la ligne Hanau-Ulrichberg. Les troupes d'occupation appartiennent à la 4^e division de cavalerie et à la 37^e division d'infanterie.

Une nouvelle victoire des Polonais

Un communiqué de l'état-major polonais dit : « La bataille qui durait depuis plusieurs jours en Podolie est terminée par notre victoire. La 41^e division des soviets a été obligée à une retraite précipitée. Notre butin comprend 4 canons, 21 mitrailleuses ainsi qu'un important matériel de guerre. »

Les coupables

En réponse à une question qui lui a été posée à la Chambre des Communes, M. Bonar Law a répondu qu'il n'avait rien à ajouter aux intentions antérieurement exprimées par les Alliés en ce qui concerne le jugement de l'ex-kaïser et des autres criminels allemands.

Les impôts nouveaux

MM. Aubriot, Levasseur, Lauche et Rozier, députés socialistes dissidents de la Seine, ont déposé un contre-projet au projet d'impôts nouveaux proposé par le gouvernement et la commission des finances. Ce contre-projet a pour objet l'établissement d'une taxe de contribution patriotique pour assurer le service des intérêts et l'amortissement de la dette publique.

Les bons de la Défense

Une question ayant été posée au ministre des finances au sujet du taux des bons de la Défense nationale et des bons du Trésor, le ministre a répondu qu'il n'envisageait pas de modification aux taux actuels.

Pour les Surnuméraires de l'Enregistrement

Le ministre des finances a décidé que le principe de l'indemnité à accorder aux surnuméraires de l'enregistrement à titre provisoire entrera prochainement en application et que ces jeunes gens obtiendront pleinement satisfaction. On sait que pendant leur surnumérariat, les jeunes gens reçus à l'enregistrement, ne touchaient aucune indemnité.

Un nouveau ministère

MM. Géo Gérald, Dariae et Charles Lehoucq ont déposé une proposition de loi tendant à la création d'un ministère de la production nationale. A ce nouveau ministère seraient rattachés les organes divers qui, dans les différents ministères, concernent l'étude et l'exécution des questions de la production nationale.

Haute Cour

Dès l'ouverture de l'audience, M. Lescoüvé déclare que l'enquête faite sur le témoin Rosenwald, a prouvé que celui-ci s'appelle Léon Cahen et qu'il a, par conséquent, présenté un livret militaire qui n'est pas le sien. Léon Cahen sera poursuivi et il ne sera pas tenu compte de son témoignage. M. Lescoüvé prend la parole pour prononcer son réquisitoire. « C'est à la fois, dit-il, un sentiment de surprise et de tristesse qui m'anime en pensant que de telles défaillances aient pu se produire pendant la guerre et de la part de M. Caillaux. » M. Caillaux a été conduit à adopter une politique de guerre autre que celle du gouvernement français. Cette politique a valu à M. Caillaux la confiance de l'Allemagne, car celle-ci ne tenait qu'à réaliser le but suivant : faire l'union intime dans son pays et provoquer la désunion chez ses adversaires. M. Lescoüvé montre que lors du voyage de M. Caillaux au Brésil son arrivée fut signalée à Berlin, et que des agents allemands s'empressèrent de se mettre en rapport avec lui. Au Brésil, en Argentine, M. Caillaux tient des propos déplacés qui étonnèrent tous les amis de la France. M. Lescoüvé reproche à M. Caillaux ses relations avec Minotto qui était un espion allemand.

INFORMATIONS

La dernière note française

Bien qu'aucun résultat de la dernière note de M. Millerand, dont la traduction a été transmise à Londres par lord Derby, n'ait été publié, il y a lieu de croire qu'après avoir reconnu, presque dans les mêmes termes employés aux Communes par M. Bonar Law, la nécessité de maintenir plus que jamais entre les deux gouvernements un accord intime et cordial, en vue des importantes questions qu'ils ont encore à résoudre, la réponse française donne l'assurance : 1. Que les troupes françaises évacueront les villes allemandes occupées, dès que les Allemands auront réduit au chiffre de 17.000 hommes environ, c'est-à-dire à l'effectif d'une division sur le pied de guerre, qu'ils ont actuellement dans la Ruhr ; 2. Que désormais, le gouvernement français entend agir dans la plus complète union avec ses alliés et cela sans aucune réserve.

M. Poincaré approuve

Dans sa chronique de la « Revue des Deux-Mondes », M. Raymond Poincaré, examinant notre situation financière, approuve les sept milliards d'impôts nouveaux demandés par le gouvernement. Plus loin, il signale que : « Depuis l'armistice, du reste, un grand nombre d'industriels et de financiers venus des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont pris, comme c'était leur droit, de larges participations dans les plus belles affaires allemandes, et leur point de vue s'est, par suite, sensiblement déplacé. » M. Poincaré termine en appréciant les événements de la Ruhr, qu'il qualifie de « tragi-comédie », et en approuvant pleinement « l'indispensable manifestation d'énergie à laquelle s'est résolu le gouvernement de M. Millerand. »

Chambre des Députés

Séance du 13 avril 1920

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet d'impôts nouveaux. M. de Castellane cite de nombreux bénéfices de guerre scandaleux. Ces faits sont connus, il n'y a jamais aucune sanction. Et c'est de milliards dont il s'agit. Il critique l'administration de l'arsenal de Roannes. M. Loucheur proteste et dit qu'il faut mettre fin à la légende de l'arsenal de Roannes. « A aucun moment, dit M. Millerand je n'ai perdu mon sang-froid plus nécessaire que jamais dans ces graves circonstances. La France a protégé ses intérêts et sa sécurité et ceux de ses Alliés. » M. Millerand dit que l'accord est complet avec la Belgique et que l'échange de vues avec l'Angleterre a donné les meilleurs résultats. L'accord est également fait avec elle. M. Barthou approuve les déclarations de M. Millerand et demande que la même politique soit poursuivie avec l'Italie pour l'exécution du traité de Versailles.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôts nouveaux. M. Loucheur expose sa conception financière. Puis M. Lafarge demande qu'on aggrave les mesures contre ceux qui font de fausses déclarations de revenus. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 14 avril 1920

M. Millerand fait une déclaration identique à celle qu'il fit mardi à la Chambre au sujet de l'affaire de la Ruhr. Il déclare que les cabinets de Londres et de Paris sont d'accord pour maintenir une entente parfaite pour le règlement des graves questions qui restent posées devant les Alliés en Allemagne. Le Sénat discute l'interpellation sur la politique financière du gouvernement. M. Dubost préconise la création d'un crédit international pour assurer la liquidation des dettes de guerre contractées par les divers Etats et il préconise un emprunt international.

CHRONIQUE LOCALE

Trop de grandes phrases !

Il a été dit de belles, d'éloquentes paroles à la Chambre, mardi au sujet des nouveaux impôts à créer, et surtout au sujet des impôts sur les bénéfices de guerre. Il paraît que l'impôt, sur les bénéfices de guerre atteint cette année, un milliard. C'est beaucoup, dirait-on, et cependant c'est peu, comparativement au grand nombre d'individus qu'on appelle les nouveaux riches. C'est que, comme nous le disions ces jours derniers, il y a une foule de ces individus qui ont fait, au fisc, de fausses déclarations de revenus. Fraudeurs ils furent pendant la guerre pour s'enrichir, fraudeurs ils sont après la guerre pour conserver les fortunes mal acquises. Un député a insisté pour que l'on traque ces individus. Il a demandé que des instructions soient données aux parquets pour la découverte des fraudeurs, de ceux qui font de fausses déclarations de revenus, et pour que l'administration des contributions directes, en cas de poursuites, se porte partie civile. Le député demande en outre que les comptables qui fabriquent de faux bilans pour les fraudeurs soient également poursuivis ainsi que les possesseurs qui tournent la loi sur les bénéfices de guerre. Ce député, M. Lafarge, a parlé avec netteté et bon sens, car tant qu'on se contentera de fixer l'impôt d'après les déclarations faites par les possesseurs de fortune, le fisc ne percevra que des sommes infimes en rapport avec celles qu'ils pourraient et devraient toucher. On affirme que sur 25 contribuables il y en a à peine 2 qui font de vraies déclarations nettes, franches, vraies. Les autres tournent la loi. Et l'administration qui, cependant, s'en rend compte, ne peut rien contre eux. Alors ce sont toujours les poires qui sont tapées. Nous sommes à une époque grosse de conséquences, où la situation économique est loin d'être brillante. De jour en jour, par suite de l'égoïsme outrancier qui sévit, chacun cherche à ramasser le plus possible et à rouler son voisin. C'est toujours le plus loyal qui écope, mais quand celui-ci a donné tout ce qu'il doit donner, le déficit n'est pas encore comblé. Et cependant, on connaît les malins qui ont les poches pleines et qui « tournent la loi sur les bénéfices de guerre ». Bien mieux, l'Etat comme cela a été dit à la Chambre, paie l'intérêt à ces malins, à ces fraudeurs qui placent leur argent en bons de la défense nationale ! Une bonne loi permettant de faire rendre gorge à ces gens-là serait salutaire : elle ne pourrait qu'être profitable au budget national. Mais le fera-t-on ? Trop de grandes phrases, de belles promesses tombent du haut de la tribune du Parlement. Quand il faut en arriver aux actes, on entend les jérémiades des nouveaux riches : « Dire que nous possédons des fortunes, c'est de la légende ! » Et on finit par donner raison à ces gens-là. Pourquoi n'afficheraient-on pas la liste des contribuables et le montant de leurs cotes ? Ce serait une mesure sévère ? Pour remédier à la situation difficile dans laquelle se débat le pays, il faut des mesures sévères, car il n'est pas admissible que des contribuables riches, au su et vu du fisc même se fassent passer pour des miséreux.

Séance du 14 avril 1920

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales. M. Fougère demande la révision des marchés de la guerre et que les profiteurs soient frappés. Il signale que de nombreux commerçants veulent refuser de payer l'impôt tant que les profiteurs n'auront pas rendu gorge. D'autres observations sont présentées par MM. Artaud et Renard. Dans la séance de l'après-midi, M. de Lasteyrie, rapporteur général adjoint à la Commission des finances fait un exposé de la situation budgétaire. Il indique que la Commission a augmenté les impôts cédulaires et l'impôt global sur les revenus allant jusqu'à percevoir 50 0/0 des gros revenus, sans compter les impôts départementaux. Mais la Commission a également dégrèvé les revenus à la base et a porté de 3.000 à 6.000 fr. les revenus exemptés. M. Marsal indique les intentions du Gouvernement, qui est résolu à ce que la justice ait le dernier mot à propos des scandaleux profits faits pendant la guerre, sur le malheur public. M. Marsal se déclare adversaire des monopoles fiscaux, mais il envisage des régies intéressées. M. Dubois parlant des dommages de guerre, déclare qu'il faudra de 10 à 15 ans pour rétablir les dommages causés par les Allemands. Il faut donc que la Commission établisse le compte que devra solder l'Allemagne : ce compte ne sera pas inférieur à 210 milliards. La Chambre discute le projet accordant la haute paye aux sous-officiers, et hommes de troupe, de la classe 18 maintenus sous les drapeaux. M. Lefèvre dit que le gouvernement a été obligé de maintenir la classe 18 sous les drapeaux. Ce service supplémentaire sera de 6 semaines. M. Laidier demande que la prime de démobilisation soit accordée aux hommes de la classe 18. M. Lefèvre combat cette proposition et demande la disjonction qui est votée.

Il n'y a que les poires, disons-nous, ceux qui ne scellent pas la vérité, qui seront toujours tapées.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Gaillard Antoine-Gabriel : très bon soldat. Gravement intoxiqué, le 15 août 1918, au cours d'un violent bombardement. Mort pour la France, le 5 septembre 1918. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Etienné Henri-Paul-Marie : a toujours servi en brave et excellent soldat, donnant, en toutes circonstances, la valeur de son dévouement. Mort pour la France le 4 avril 1918. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Dehilly Claudius : soldat courageux et dévoué. Au cours d'un violent bombardement, a été tué glorieusement, le 28 juillet 1917, dans le secteur des Eparges (Meuse). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Deheissat Jean : soldat courageux et dévoué. A été tué, à son poste de combat, le 28 juillet 1917, aux Eparges (Meuse). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Société des Etudes du Lot

Séance du 8 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r BERGOUNIUX

MM. Teyssonières, ingénieur, des mines et Berthoumioux, professeur adjoint au Lycée, sont élus membres résidents et M. Blat, de Gourdon, élu membre correspondant.

M. Paumès signale : 1° dans le Bulletin de la Corrèze (t. 41, octobre-décembre 1919), un article de M. de Boysson sur « l'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Quercy » et une étude sur le voyage d'Elisabeth, fille du roi Henri II pour se rendre à Madrid où elle devait épouser Philippe II roi d'Espagne. Parmi les dames d'honneur qui l'accompagnaient, figurait une demoiselle de Lacour, Madeleine de Ramelot, qui était une familière de la châtelaine de Castelnaud.

Le même fascicule contient le récit d'une excursion faite au Puy-d'Isolu par nos confrères de Brive, M. Viré, notre confrère, y soutint cette thèse raisonnable qu'il fallait continuer les fouilles et ne pas s'enfermer dans des affirmations sentimentales, frès généreuses sans doute, mais point rigoureusement scientifiques.

2° Dans le Bulletin de la Haute-Auvergne (4^e fascicule 1917-1918) : un cardinal d'Estaing, ancien évêque de Saint-Florent, chargé de nos compatriotes, Jean de Cardillac, archevêque de Braga, de missions politiques dans les villes de Siemie et de Spolète au XIV^e siècle.

M. le D^r Bergouniux rapporte, d'après les registres communaux, que l'Université de notre ville, malgré ses privilèges, contribua aux réparations du Pont-Vieux, en 1745.

M. le chanoine Albe nous entretient d'un procès conduit par le juge de l'Evêque de Cahors, seigneur de Cahors, à Cahors, contre un habitant du lieu prévenu de meurtre. Le malheureux prévenu déclare qu'il préfère être mis à la torture.

Le même nous lit aussi deux lettres de Louis XIII. L'une adressée au duc d'Epéron lui enjoignant d'abandonner le château de Mercuès et celui du Bas, propriétés de l'Evêque qui l'avait occupé à l'occasion de la révolte des « croquants » du Quercy, en 1636 et 1637.

L'autre est écrite au baron de Salignac, en 1637, le priant de veiller désormais à ce que les prêtres catholiques qu'on envoie dans sa baronnie ne soient pas accueillis comme précédemment le fut un vicaire, à coups d'arquebuse.

Chambre de Commerce

Foire internationale de Bordeaux 1920

La Chambre de Commerce du Lot, soucieuse d'aider de tous ses moyens au succès des entreprises commerciales et industrielles du département, de seconder la diffusion des produits de ses ressortissants, a décidé de participer à la foire de Bordeaux du 5 au 15 juin 1920.

Un emplacement en un point des plus fréquentés a été déjà arrêté. L'installation, l'aménagement, le gardiennage, la prise des ordres seront assurés par ses soins et sous son contrôle.

L'ensemble des dépenses, totalisées

après la foire, sera réparti entre tous les participants.

La Chambre interviendra dans sa mesure, ainsi que le Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy qui appellera de son côté l'attention des touristes sur l'attrait touristique de nos régions.

La Chambre estime que les commerçants du Lot ont un intérêt capital à accepter, sous son couvert et sans frais excessifs pour eux, la précieuse réclamation que constitue une manifestation économique aussi importante que celle de la foire de Bordeaux.

S'adresser, pour tous renseignements à la Chambre de Commerce de Cahors.

Fédération des Syndicats d'initiative

Limousin-Quercy-Périgord

L'Assemblée générale de la Fédération des Syndicats d'initiative Limousin-Quercy-Périgord, qui était fixée à Limoges, aux 24 et 25 avril, est reportée aux 8 et 9 mai.

Cette décision oblige, a été prise pour assurer à ces réunions le maximum d'intérêt.

Pour renseignements et communications s'adresser à M. Cluzelaud, secrétaire-général, 18, rue Turgot, à Limoges.

Acte de probité

La jeune Fourastié de Saint-Georges a trouvé dans la rue Jean Caviole une montre de dame ; elle s'est empressée de la porter au bureau de police où on peut la réclamer.

Nos félicitations.

Foot ball

Indiscrétion

A la « Promenade » les fins limousiers sont tombés en pleine réunion de nos compteurs qui n'étaient autres que... Les membres de l'Aviron Cadurcien, section foot-ball. Ceux-ci se virent donc dans l'obligation de s'expliquer sur les paroles quelque peu mystérieuses échangées lundi soir :

Voici donc de quoi il s'agissait : en dépit du muisme du « Vieux Sportif » tout le monde était tombé d'accord pour reconnaître que la petite fête sportive du Roc de l'Agace avait été un succès. Il fut donc décidé que l'on recommencerait et, Bielle, organisateur incomparable, fut chargé d'arrêter le programme de la petite fête sportive à laquelle tous les cadurciens ne manqueraient pas de se rendre dimanche 18 avril sur le terrain de Cabessut (Lycée). Ils assisteront à un match sans précédent dans les annales du foot-ball de Cahors. Le 7^e R. I. contre le 9^e R. A. C. P. de Castres. Cette équipe qui ne compte plus ses victoires, qui battit notamment le fameux 17^e R. A. L. et dans laquelle Cahors sera fier d'applaudir un de ses enfants le célèbre Alazard, viendra-t-elle à bout de l'équipe du 7^e ? Nous ne pouvons le dire. En tous cas le « grand Diable Blond » les légendaires Duclot et Génier, les « As » Deneaud et Concarret, l'« Impassible » Brassens et les nouvelles étoiles que compte l'équipe de nos poilus, nous pouvons prévoir que la partie sera chaude.

Ajoutons que les organisateurs se sont assurés le concours de la Diane et des jeunes de l'Avenir Cadurcien qui, sous la direction du sympathique M. Rivière se feront entendre pendant la partie et nous donneront : Paris-Belfort (défilé avec tambours et clairons). Capitivante (valse). Salut au 85^e (défilé avec tambours et clairons).

Pour être agréable aux dames, les organisateurs (qui décidément ont tout prévu) mettront des chaises à leur disposition moyennant un modique supplément de 0 fr. 25.

Tombée de train

Mercredi matin, à peine l'express de Paris-Toulouse de 7 heures venait de quitter la gare de Cahors, qu'on signalait qu'un soldat était tombé sur la voie.

Relevé par des témoins de l'accident, le soldat fut porté à la gare où des soins immédiats, lui furent donnés. On constata qu'il avait une jambe cassée.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

quelque temps, son humeur avait changé ?

— C'est pour cela. — Et moi qui le lui reprochais et qui m'en plaignais à toi... Comme c'était mal !

— Eh bien ! Mon enfant, il faut le faire pardonner en étant encore plus douce et plus gentille avec ta mère.

— Oh ! Je te le promets.

Ce furent toutes les explications qui s'échangèrent au sujet de ce brusque déplacement. David, avec une admirable délicatesse, tourna au profit de Louise la modification de son caractère. Il n'essaya pas de profiter des humeurs sombres de sa femme pour attirer plus complètement à lui sa fille. Et cependant il savait qu'à un moment donné celle-ci aurait à faire entre son père et sa mère un choix terrible. Mais il ne préparait pas son triomphe ; au contraire, il s'efforçait de rendre plus intéressante celle qui devait un jour lui disputer le cœur de sa fille. Et puis, au fond de lui-même, une indéfinissable tendresse pour cette femme si coupable n'existait-elle pas ?

Il avait souffert, il avait pleuré, il avait maudit, frappé même. Tout ce que sa dignité offensée lui avait ordonné de faire il l'avait fait. Il vivait séparé de Louise, il lui avait déclaré qu'il la quitterait dès qu'il en aurait l'occasion. Cette occasion devait être le mariage de Cécile, qui avait seize ans. C'était donc un an, ou dix-huit mois au plus, à patienter. Et il écartait de son esprit la pensée du mo-

Obsèques

Judi matin on lui liea les obsèques de M. Eugène Paulus, au milieu d'une foule considérable. Au cimetière, M. Tassart, adjoint au maire, au nom du Conseil municipal, adressa le dernier adieu au regretlé disparu.

Nous renouvelons à la famille nos bien sincères condoléances.

Situation agricole

Voici les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot au 1^{er} avril 1920.

Les premiers jours de mars ont été caractérisés par une température très froide avec chutes de neige dans la région nord-est du département. De ce fait, les arbres fruitiers, très avancés pour l'époque grâce à la douce température signalée pendant les mois de février, ont subi des dégâts importants.

La pluie qui a succédé à la période de froid a entravé les emblavures de printemps et les travaux de préparation de terrain pendant la plus grande partie du mois. Depuis quelques jours le beau temps a permis la reprise active de tous les travaux.

Conseil de guerre de la 17^e région

Dans sa séance du 13 avril, le conseil de guerre permanent de la 17^e région a infligé six mois de prison avec sursis :

1^o Au caporal Jean Bergon, du 167^e d'infanterie, qui, dans le courant du mois de septembre 1917, étant aux armées, a trompé l'autorité militaire sur sa véritable profession au moyen d'un faux certificat le représentant comme ouvrier mineur ayant travaillé aux mines de Fumel de 1909 à 1911, ce qui le fit envoyer aux mines de Marles.

2^o Au soldat Hippolyte Serres, du 67^e d'infanterie, qui, en novembre 1917, par le même moyen frauduleux, se fit envoyer aux mines de Viviez (Aveyron) parce qu'on crut qu'il avait longtemps travaillé aux mines de Cavagnac (Lot).

MM. Baptiste B..., propriétaire à Montcabrier, et Jean S..., propriétaire à Soturac (Lot), qui avaient délivré à ces soldats les faux certificats en question, sont acquittés, l'un par 3 voix contre 4 (minorité de faveur), l'autre par 4 voix contre 3.

Albas

Election de la Municipalité. — Le Conseil municipal d'Albas a procédé, dimanche, à l'élection de la municipalité.

M. Dulac a été élu maire par 11 voix et M. Delcros, adjoint, par 11 voix également.

M. Cassan, ancien maire, malgré l'insistance de ses amis et de tous les conseillers, a refusé de demander le renouvellement de son mandat, pour raisons de santé.

Avec regret, tous ses amis, tous les républicains, se sont inclinés, mais ont tenu néanmoins à l'assurer de leur vive sympathie.

Nous félicitons les nouveaux élus MM. Dulac et Delcros.

Cazals

Décès. — Nous avons appris avec peine le décès de Mme Mazars survenu mardi dernier.

La défunte était dans sa 80^e année. Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Souscription pour le Monument. — 3^e liste : Billières, avoué 100 fr. ; Judeau facteur, 25 ; Fautou, 15 ; Maurial, 20 ; Anonyme, 20 ; Broquel, 50 ; Geoffre, 10 ; Labro, 10 ; Marty Auguste, 10 ; Vve Marty-Monset, 10 ; Mme Rouges, 5 ; Mouyrol, 5 ; Marin, 5 ; Rouges, 5 ; Barel, 50 ; Vialard, menuisier 20 ; Colonge 10 ; Vve Demeaux 10 ; Bouges, 5 ; Cambou, 10 ; Labroue, 20 ; Vergnole Henri, 10 ; Vve Dabertrand, 50 ; Dantony 1 ; Marty sabotier 20 ; Total 496.

Listes précédentes : 2,666. A (suivre).

Lauzès

Carnet blanc. — Jeudi, a été célébré à Lantillac, par Lauzès, le mariage de la charmante Mlle Marie-Louise Francoual, avec notre ami M. Jules Delsahut, facteur des Postes à Cahors.

Aux nouveaux époux, nous offrons nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

Figeac

Attribution de coke. — Il vient d'être alloué à la ville de Figeac, pour le mois d'avril, une quantité de 20 tonnes de coke au prix de 180 fr. la tonne. Les personnes désireuses d'en obtenir doivent se munir d'un bon qui leur sera délivré par la Mairie.

Tickets de pain à prix réduit. — Les bénéficiaires de ces tickets sont invités à retirer sans délai à la Mairie, les feuilles afférentes au mois d'avril.

ment on lui faudrait renvoyer de chez lui, celle qui y avait tenu tant de place.

Cependant il s'occupait de cet événement avec une sage prévoyance, et, voulant marier sa fille à un homme dont il fut tout à fait sûr, il avait entamé avec Pérignon des négociations qui étaient près d'aboutir. Le colonel, resté célibataire et possesseur d'une très belle fortune, avait concentré toutes ses affections sur son neveu Raoul, charmant garçon qu'il avait élevé et qui devait hériter de lui. Depuis longtemps Pérignon avait dit à Herbelin :

— Si tu veux, nous marierons nos enfants. De la sorte nous finirons notre existence ensemble, comme nous l'avons commencée.

Herbelin avait acquiescé à cet arrangement et les deux jeunes gens avaient grandi dans une affectueuse camaraderie, sans que jamais un mot leur eût été dit des projets de leurs parents. Ils se voyaient avec plaisir, se tutoyaient, mais pas apparence de coquetterie dans leurs relations ne se remarquaient. Ils se querelaient même assez volontiers, Raoul, esprit brillant, étant très moqueur, et Cécile, nature simple, ayant horreur de la taquinerie. De là des heurts, qui amenaient des brouilles vite calmées et sans cesse renaissantes.

Herbelin, au lendemain de son malheur, avec une grande droiture, avait senti la nécessité de rendre Pérignon libre de tout engagement. Il jugeait que la situation était trop gravement modifiée pour qu'il ne fût

Saint-Félix

Banquet des poilus. — Une réunion fraternelle des mobilisés de la section de Saint-Félix aura lieu le dimanche 18 avril 1920, à 9 heures et demie au matin. Cette agape fraternelle est placée sous les auspices de la Mairie.

Voici le programme de la matinée du 18 avril :

A 9 heures et demie, réunion des mobilisés ; à 10 heures, service solennel à la mémoire des soldats morts pour la France ; à 11 heures, inauguration et pose sur le mur du préau de l'école de la plaque de marbre commémorative des 12 enfants de la section de Saint-Félix, morts au champ d'honneur ; distribution d'un diplôme-souvenir aux familles des morts, au nom de l'Union des grandes Associations françaises ; à midi, banquet. Le prix en est fixé à 12 fr.

Cajarc

Conseil municipal. — Session extraordinaire du 11 avril 1920. La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Bramel, maire, M. Mirabel est nommé secrétaire.

M. Bramel maire, rend compte au Conseil, des résultats donnés par la taxe de stationnement des bestiaux sur les champs de foire, et propose au Conseil de voter des félicitations à M. Pons, qui a bien voulu accepter la mission de percevoir les droits.

Le Conseil est unanime à voter des félicitations au dévoué conseiller, qui rend ensuite compte de ses opérations, aux deux foires du 25 mars et du 10 avril.

Les résultats sont satisfaisants et M. le Maire, propose au Conseil de procéder à une adjudication des droits à percevoir pour les foires du 26 avril à la fin de l'année 1920, soit 17 foires.

Le Conseil approuve, et il est décidé qu'il sera rédigé un cahier des charges pour l'adjudication qui aura lieu le dimanche 25 avril.

MM. Pons et Courneud sont désignés pour assister le maire pour l'adjudication. La mise à prix sera à 1500 fr.

Le Conseil décide que seuls, les bouvillons à la corde paieront le prix réduit de 0 fr. 25, les autres paieront comme les bœufs et les vaches 0 fr. 50.

M. le Maire dit ensuite, qu'il y a des plaintes au sujet des achats faits sur les routes en dehors du marché. Des procès-verbaux ont déjà été dressés et des mesures sont prises pour que une surveillance plus active soit exercée à ce sujet.

M. le Maire entretient le Conseil de la question d'agrandissement du cimetière.

Des pourparlers sont engagés avec M. l'abbé Vernet propriétaire du terrain à côté. Il pense qu'ils aboutiront à un résultat favorable.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral relatif au legs Joseph Bories en faveur des parents dont les fils ont été tués à la guerre. Les fonds avaient été indument attribués au bureau de bienfaisance. Le titre de rente qui avait été acheté a été remis par le bureau de bienfaisance au Conseil municipal. Dès que le titre envoyé à Paris aura été vendu et les fonds reçus ainsi que ceux provenant des arrérages, le Conseil procédera à la répartition entre les intéressés.

M. le Préfet avise le Maire que l'aliéné Bousquet qui a son domicile de secours à Cahors, a été transféré par mesure d'économie de Clermont-Ferrand à Leyme où le prix de pension n'est que de 3 fr. par jour. Comme jusqu'à ce jour c'était l'autorité militaire qui s'occupait de lui, M. le Maire estime qu'il y a lieu de demander au Directeur de l'asile de Leyme, des renseignements sur la situation de M. Bousquet. Le Conseil approuve cette manière de voir.

La séance est levée à 18 heures et le Conseil se réunit au Comité secret pour les questions d'assistance.

Latronquière

Foire. — A la foire du 10 avril la vente fut active. Les bœufs d'attelage se maintiennent à un prix élevé entre 3.600 et 4.000 fr. la paire ; les bouvillons sont relativement plus chers ; les vaches valent de 1.500 fr. à 2.000 fr. pièce ; porcelets, à 2 mois 220 fr. la pièce, ce qui est déjà pas mal. Œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; volaille, 3 fr. 60 la livre.

Gourdon

Société de secours mutuels. — L'assemblée générale de la société de secours mutuels de Saint-Eloi s'est tenue dimanche

pas légitime de remettre en question tous les projets et de savoir ce que son ami souhaitait faire. Aux premiers mots prononcés par David, le colonel s'était écrié :

— Ah ça ! pour qui me prends-tu ? Mais tu m'offenses ! Est-ce que tu t'imagines que mes idées sont changées et que je t'aime moins ? Est-ce que Cécile est moins gentille et moins bien élevée ? Est-ce que quelle sera une femme moins charmante ? Non. Eh bien ! alors ?

— Alors, cher ami, elle a un père et une mère qui se séparent après son mariage. Au point de vue matériel, cela ne changera pas grand-chose à sa situation. Mais, au point de vue moral, cela peut entraîner de très graves inconvénients, et il est bon qu'on en cause.

— Causons-en. Mais c'est parce que tu le veux. Car moi...

— Tu n'es pas seul. Ce n'est pas toi qui épouseras, c'est ton neveu. Il serait nécessaire de lui faire connaître les intentions et de lui ouvrir les yeux.

— Lui faire connaître mes intentions, soit. Mais lui ouvrir les yeux... Inutile ! Il en sait assez...

Le rouge monta au front d'Herbelin. Jamais il n'avait eu encore si directement l'occasion de se sentir la proie de l'opinion. Ainsi le neveu de Pérignon était renseigné sur son infortune, comme sans doute tous les Parisiens vivant dans un certain courant mondain. Lui, il l'avait plaint, mais que d'autres l'avaient raillé !

— Je crois indispensable que tu

dernier, à 14 heures, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Dauliac, président.

M. P. Bouygues, trésorier, a rendu compte de la situation financière de la société pour l'année 1919. Cette situation est la suivante : recettes, 6.818 fr. 64 ; dépenses, 5.815 fr. ; excédent de recettes, 1.003 fr. 64.

Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée.

La situation de cette société est toujours des plus prospères.

L'avoit total disponible est de 10.039 fr. 56.

Dans cette somme ne sont pas compris les fonds de retraite.

DÉPÊCHES

Paris, 13 h. 10.

Les lois fiscales

La Chambre a continué ce matin la discussion générale du projet de loi relatif aux impôts nouveaux. M. Léon Blum défend son contre-projet visant l'impôt sur le capital. Ce contre-projet emprunte les sommes nécessaires au budget ordinaire à l'emprunt direct, dit-il ; il permet, d'autre part, une meilleure prévision des dépenses, d'outillage et de personnel par une série de monopoles et de régies domaniales. Enfin pour assurer le paiement des dettes extérieures sans recourir à l'emprunt, M. Blum propose qu'il soit mis à la disposition de l'Etat des valeurs et comptes courants à l'étranger, ce qui provoque des mouvements divers dans l'assemblée. Un vaste office de ravitaillement compléterait les ressources envisagées.

Incendie à Bagnolet

Un violent incendie a détruit, ce matin, une fabrique de jouets à Bagnolet. Les pompiers de plusieurs casernes de Paris étaient sur les lieux. Au moment où l'incendie était circonscrit, un pan de mur s'est écroulé ensevelissant deux pompiers dont un officier et un gardien de la paix. Tous trois ont été tués. On compte plusieurs blessés plus ou moins grièvement.

Au Guatemala

La situation ne s'est pas améliorée. Le Président Cabrera continue à bombarder sa capitale. Mais, comme parmi les victimes on compte plusieurs citoyens américains, le gouvernement des Etats-Unis a chargé son ministre au Guatemala de déclarer à Cabrera que s'il ne suspend pas immédiatement le bombardement les troupes américaines interviendront.

L'ex-impératrice d'Allemagne

De Londres : Le Times reçoit une dépêche de Rotterdam, disant que les bruits répandus au sujet de l'état de santé de l'ex-impératrice d'Allemagne ne sont pas confirmés.

A San-Remo

La Chicago Tribune dit que l'ambassadeur des Etats-Unis à Rome assistera aux délibérations de la conférence de San Remo, comme observateur, sans participer à aucune décision.

En Turquie

De Constantinople : L'accord est conclu entre Mustapha Kemal pacha, les Etats d'Azerbaïdjan et de Georgie et les Bolcheviks. On s'attend à une action contre Batoum.

EN ALLEMAGNE

De Berlin : Au cours d'une réunion de l'Assemblée nationale, le député socialiste Brass a, pendant 2 heures, développé un violent réquisitoire contre la Reichswehr. Le ministre de la Reichswehr lui a répliqué et l'a accusé d'avoir livré à l'Angleterre un certain nombre de documents dérobés au gouvernement d'empire.

Dans la Ruhr

Le ministre Gessler a déclaré ensuite que les troupes de la Ruhr ne seraient retirées qu'après le désarmement complet de l'armée rouge.

Le ministre de la justice a déposé une plainte contre Brass pour haute trahison.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 avril 1920.

Le marché a conservé toute son activité précédente, la chute des changes a bien causé une légère perturbation dans les valeurs étrangères, mais la tendance a été bonne dans tous les compartiments.

Nos rentes se sont montrées résistantes, le 5 0/0 amortissable libéré à 100,40, le non libéré à 101,10, le 3 0/0 à 56,95, le 5 0/0 à 88,50, le 4 0/0 1917 à 71,25 et le 1918 à 70,95.

Les actions de nos grandes banques sont fermes, principalement la Banque de Paris à 1.715, l'Union à 1.490, Mobilier à 579.

Chemins de fer français calmes et nouveaux progrès des valeurs de navigation, Transatlantique 585, Messageries 690, Chargeurs 2.370.

Les valeurs de cuivre ont été faibles, le Rio Tinto à 2.245, Tanganyika 150.

Pétrolifères toujours diversement traitées, Royal Dutch recherchée à 59,900 et 57,500, Shell ferme à 692, et Eagle lourde à 630.

Valeurs diamantifères très offertes, De Beers 1.653, Jagersfontein plus recherchée à 369.

Les valeurs de caoutchouc ont été meilleures, Financière 386, Malacca 316.

Mines d'or mieux, Randmines 211, Crown Mines 195.

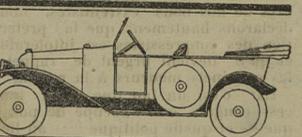
En valeurs diverses, vive reprise de la Sclérinerie Fournier à 918. Les actions et parts industrielles de Pétroles ont été très demandées. Télégraphie sans fil en vive avance à 1.575.

Marché de La Villette

Lundi 12 avril 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOGRAMME		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	4.978	4,10	3,50	3,00	
Vaches...	2.481	5,00	4,50	4,25	
Taureaux...	8.208	6,75	6,25	5,75	
Moutons...	2.973	7,15	7,00	6,50	

OBSERVATIONS. — Vente facile sur les bœufs, calme sur les moutons et porcs, difficile sur les vaches.



Automobiles André Citroën

LIVRAISON IMMÉDIATE
Garage, Réparations

Grande Entreprise de Transports

Poids lourds, petite et grande distances

LOCATION AUTOMOBILES